

La lettre de Promesses d'Église

DÉCOUVREZ CHAQUE MOIS L'ACTUALITÉ DE PROMESSES D'ÉGLISE

FÉVRIER 2025

À LA UNE

LES CLEFS D'UNE DECONCENTRATION DU POUVOIR DANS L'ÉGLISE

Un entretien avec Marie-Anne Florin, théologienne

Thèse de doctorat canonique en théologie : « Femmes et hommes en conseil épiscopal : du monde clos du pouvoir épiscopal vers une pratique de coresponsabilité ? »

Propos recueilli par Dominique Quinio

Marie-Anne Florin, vous venez de présenter une thèse sur les conseils épiscopaux et, à travers ce thème, sur la coresponsabilité clercs-laïcs, femmes-hommes dans l'Église. Nous ne ferons ici qu'effleurer le sujet. Pouvez-vous nous dire comment vous en êtes venue à travailler ce sujet ?

Professeur agrégée de philosophie, j'ai enseigné pendant 20 ans dans le cadre de l'enseignement public. Puis je me suis tournée vers la théologie par des voyages de terrain dans l'Église (scoutsisme, paroisses...). J'ai été déléguée épiscopale à Poitiers, à l'appel de Mgr Wintzer. La question que je voulais poser dans ma recherche était la suivante : est-ce que la présence de laïcs, femmes et hommes, dans des organes de gouvernance, depuis 40 ans, a fait progresser des pratiques de coresponsabilité et a mené ou non à une déconcentration du pouvoir.



Cette présence de laïcs dans les conseils épiscopaux a-t-elle vraiment progressé ?

J'ai d'abord procédé à un état des lieux en envoyant un questionnaire – préparé avec une sociologue – aux diocèses : 56 m'ont répondu, ce qui est un bon retour. Les questions étaient simples. On leur demandait de répondre sur la composition, la fréquence des réunions, est-ce qu'il s'agissait d'un conseil restreint (l'évêque, ses vicaires, l'économe...) ou élargi. En 2021, presque tous les conseils épiscopaux avaient des femmes parmi leurs membres (dont un sur cinq depuis les années 1980-1990) mais ils ne participent pas toujours aux conseils restreints qui se réunissent plus souvent que les conseils élargis. En 2024, cette pratique d'alternance entre un conseil restreint réservé aux prêtres et un conseil élargi a tendance à diminuer au profit d'un seul conseil ; et il y a des laïcs jusque dans le petit noyau autour de l'évêque appelé parfois « équipe épiscopale ».

Mais il ne suffit pas de dire qu'il faut un quart de femmes dans les conseils épiscopaux, ce qui est aujourd'hui quasiment le cas. Ce qui est intéressant, c'est de savoir comment les laïcs, hommes et femmes, ont été appelés, ce qu'en attendent les évêques ou les vicaires généraux qui les ont choisis et comment le conseil travaille. Quels sont les sujets qui fâchent ? Quelle est la liberté de parole des membres laïcs ? Pour approfondir la question, j'ai donc mené une série d'entretiens.

Que disent ceux qui les appellent de l'apport des femmes dans les conseils ?

Des femmes, les évêques et vicaires attendent un regard « féminin » : elles sont mariées et mères de famille ; elles ont des compétences professionnelles, mais aussi des compétences liées au « care », un autre regard sur les personnes. Ils manifestent une vraie recherche d'altérité, mais qui n'est pas tout à fait exempte de stéréotypes de genre. Dans les lieux où cela se passe bien, elles ont une liberté de parole, que les vicaires n'ont pas toujours. J'ai d'ailleurs salué la présence de ces femmes qui ont une grande liberté intérieure. Sur la question des abus, par exemple, il a pu y avoir des points de divergence, voire de rupture. C'est important, cette capacité de se sentir libre, au regard de l'« aura » que représente la présence dans le conseil épiscopal. Ce n'est pas toujours évident d'être libre de sa parole quand leur rôle au conseil épiscopal est flou : pas de lettre de mission, bénévole ou salarié...

Quand vous avez senti qu'un conseil fonctionnait bien, pouvez-vous nous aider à comprendre pourquoi ?

Là où cela marche bien, on voit que le conseil est devenu une équipe fraternelle autour de l'évêque, que s'est instauré un climat de confiance mutuelle, qu'un travail en commun est mené sur tous les sujets et que tous se sentent associés à l'élaboration des décisions. Dans ces lieux là, l'évêque dit aux membres qu'ils ont une totale liberté de parole, en revanche cela nécessite une stricte confidentialité sur les débats et, à l'extérieur, une solidarité avec la décision prise collégialement, quelle soit sa propre position.

Quelles sont les décisions ainsi prises ?

C'est le cœur de la question. Ces conseils sont devenus des organes de gouvernement qui décident de tout ou presque ; ils ont pris une importance plus grande que les organes de synodalité que sont le conseil presbytéral ou le conseil pastoral diocésain. Ce qui crée un déséquilibre institutionnel. Normalement le conseil épiscopal n'est qu'un organe exécutif de curie qui coordonne la mise en œuvre des orientations qui ont été discernées, travaillées, dans des instances synodales comme un conseil diocésain, le conseil presbytéral, le conseil pastoral diocésain. Ce travail « législatif » doit être mené par des instances qui représentent l'ensemble des baptisés. Mais les conseils diocésains souvent se réunissent peu, et le conseil épiscopal est finalement amené à prendre des décisions sur tout. Cela concerne à la fois des sujets très pratiques, économiques par exemple, les nominations des personnes, de prêtres et de laïcs, mais parfois aussi les orientations pastorales du diocèse.

Les évêques préfèrent gouverner avec un conseil épiscopal qu'ils ont eux-mêmes élargi, en appelant des gens qu'ils ont choisis, plutôt que de se confronter avec un réel vis-à-vis comme le conseil presbytéral (dont l'évêque ne choisit pas tous les membres) ou le conseil pastoral diocésain (dont la composition doit refléter fidèlement la diversité des baptisés d'un diocèse). Le pouvoir épiscopal n'a pas assez de contre-pouvoirs. Le défi, aujourd'hui pour la synodalité c'est de revivifier ces conseils diocésains pour remettre le conseil épiscopal à sa juste place dans le gouvernement d'un diocèse.

Dans ces conseils épiscopaux élargis, vous voyez un risque. N'est-ce pas paradoxal ?

Le risque paradoxal, en élargissant les conseils épiscopaux, c'est de vivre une « pseudo-synodalité », quand l'évêque gouverne avec ceux qu'il a choisis, en ne réunissant pas assez les organes synodaux que sont les autres conseils. Le pouvoir exécutif n'est pas un conseil de synodalité, c'est un organe de coordination des personnes dotées du pouvoir exécutif (vicaires) ; mais il est devenu un organe central qui produit une « épiscopalisation » de la gouvernance. Le conseil épiscopal élargi est devenu un lieu de travail en commun avec des membres du peuple de Dieu, mais pas un lieu de synodalité, parce que les membres sont choisis et appelés uniquement par l'évêque ; donc porter des voix divergentes est peu possible. Or la synodalité consiste à chercher comment écouter tout le monde, jusqu'aux marges : les signaux faibles, les voix divergentes, ceux qui ont disparu du décor, qui sont partis ou ont été marginalisés, ceux qui sont devenus invisibles.

Quelle solution ?

C'est le lieu du Conseil épiscopal de rassembler des « ministres du peuple de Dieu », hommes et femmes, qui ont une vraie responsabilité, pas juste des bénévoles qu'on met là pour entendre leur avis. Et la formation des laïcs en conseil épiscopal est très insuffisante. Donc cela renvoie à la question des ministères, des nouveaux ministères et offices qui permettent de sortir du « bricolage » et de clarifier les rôles et missions sur le plan canonique. Encore une fois, la meilleure manière de déconcentrer le pouvoir de l'évêque, c'est de lui donner des vis-à-vis. Les conseils pastoraux diocésains sont devenus des simples lieux d'information ou chambre d'enregistrement, alors qu'avec le conseil presbytéral, ils devraient travailler les sujets et être force de proposition.

Comment analysez-vous les conclusions du Synode romain, sur ces sujets qui vous préoccupent ?

Il y a plusieurs aspects importants. En particulier la volonté de renforcer les ministères confiés à des laïcs et notamment aux femmes (le numéro 60 du document final). Et la nécessité de renforcer les organes synodaux, dans les diocèses, en n'en faisant pas seulement des lieux de consultation mais des lieux où va s'élaborer la décision, en distinguant bien l'élaboration de la décision et la prise de décision. Le conseil épiscopal n'est plus mentionné en 2024, alors qu'il l'était en 2023. Car le conseil épiscopal n'est pas un conseil diocésain. Il est dit en outre quelque chose de très important, qu'une décision doit être élaborée par tous dans une « phase synodale », puis celui qui détient l'autorité a la responsabilité de prendre la décision et de l'assumer (n°90 et suivants). Le conseil épiscopal est ce lieu de la « phase ministérielle » où l'on assume la prise de décision, où on va mettre en œuvre concrètement la décision ; mais il faudra ensuite évaluer et rendre compte de son travail, c'est la question de l'« imputabilité » (n°99-100-102). On évalue, et on corrige, si besoin. Il faut qu'il y ait ces lieux de synodalité, où l'on discerne ensemble et où ceux qui assument une responsabilité viennent rendre compte de la mise en œuvre des décisions. On en est loin encore.

Que vous ont dit les évêques ?

J'ai trouvé autour d'eux des lieux où on cherche, où on tâtonne, on essaye. C'est extrêmement difficile aujourd'hui de gouverner, d'exercer une autorité juste. C'est un véritable apprentissage. Je les ai trouvés très intéressés par le sujet, qui est pour eux un vrai sujet de réflexion, notamment la relation avec le presbytérium.

Et que vous ont dit les femmes ?

J'ai rencontré une trentaine de femmes ; elles témoignent d'une expérience qui les a transformées. Certes, dans les lieux où cela se passe mal, elles ressentent des attitudes de pouvoir parfois humiliantes. Mais, dans tous les cas, elles n'hésitent pas à parler très franchement de la difficulté de leur mission, car dans ces conseils, on parle de ce qui ne va pas dans l'Église, ce dont elles n'avaient pas forcément conscience ; mais cela a aussi renforcé leur foi. C'est dans la foi qu'elles sont engagées. Quand on les écoute, on entend battre le cœur de l'Église ; elles l'aiment et comme baptisées, elles veulent participer au processus de transformation qu'elles jugent nécessaire.

LES ACTUS DE PROMESSES D'ÉGLISE

L'ÉCHO DU COPIL du 8 février

Le copil s'est réuni, samedi 8 février chez les Apprentis d'Auteuil.

Un document de travail a été préalablement élaboré pour lancer les orientations retenues en juin dernier par l'assemblée plénière. Les remontées de l'assemblée plénière de novembre et les références au document final du synode complètent ce document.

Le copil a relevé que notre spécificité, notre capacité à débattre de nos différences, l'importance de nous connaître, étaient des aspects premiers à vivre et à forger. Il n'en demeure pas moins, que certaines orientations, comme la lutte contre les abus et notre présence dans les territoires ont été réaffirmées dans leur priorité.

Une nouvelle étape s'ouvre pour Promesses d'Église. Notre diversité forte de différentes cultures ecclésiales et œcuméniques, la diaconie de l'Église portée par de nombreux mouvements sont à découvrir au sein même du collectif. À l'aune de ces réflexions, l'Assemblée plénière du 15 mars prochain aura à définir sur proposition du conseil une nouvelle étape, une nouvelle réflexion, que l'Église dispose de toute la richesse du synode et de ses conclusions.

Comment nous découvrir dans nos différences, s'ouvrir aux autres ? Soit l'expérimentation de l'échange de dons mis en avant par le synode, pour avancer ensemble dans l'Église et dans le monde.

DATE DES PROCHAINS COPIL
le mardi 4 mars & 25 mars

DATE DES PROCHAINES PLÉNIÈRES
15 mars & 13 juin 2025

AGENDA



“Penser la foi chrétienne aujourd'hui avec Christoph Theobald”

du **31/03**
au **30/06**
2025

MOOC des Facultés Loyola Paris. Ce parcours s'adresse à toute personne intéressée de découvrir le monde de la théologie et de réfléchir aux grandes transformations qui surgissent au tournant d'une époque.

[En savoir +](#)

prie en chemin



Mission animateur de Carême

Le Carême 2025 commence le 5 mars prochain. Cette année, Prie en Chemin propose un parcours intitulé "Mettre de l'ordre dans sa vie, avec la Parole reçue de Dieu".

[Animer un petit groupe de partage de Carême](#)



Construire une parole d'Église à partager dans la société

11/03
2025
de **20h-22h**

En présentiel : inscription gratuite obligatoire, un pass ACI-ICP* vous sera communiqué
En distanciel : inscription gratuite obligatoire

[En savoir +](#)



Baromètre de la fraternité

Dans la foulée de la journée internationale de la fraternité du 4 février, le Pacte civique a souhaité mettre en lumière l'action du labo de la fraternité, et comment il analyse les résultats de la septième édition du baromètre de la fraternité.

[S'inscrire au webinaire](#)

NOS CONSEILS DE LECTURE



“Les Pionnières. Comment les femmes sont devenues pasteuses”, Lauriane Savoy, Labor et Fides, 2023.

La première consécration d'une femme pasteur en Suisse remonte à plus d'un siècle, mais il a fallu attendre les années 1970 pour que cette évolution soit largement acceptée. Un livre très instructif et d'actualité pour les catholiques qui peuvent, à travers tous les arguments théologiques déjà échangés, y découvrir que la question de l'accession des femmes aux ministères n'est pas théologique mais culturelle et que les ministères évoluent avant tout parce que la société change et que des besoins nouveaux se font sentir.

[En savoir +](#)



Le baromètre de la fraternité 2025.

Le Labo de la Fraternité a mis en ligne le document fruit d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 1501 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Ce document montre notamment le rôle essentiel des associations pour faire vivre la fraternité.

[Lien vers le document](#)

Présentation de l'enquête lors d'un webinaire le 20 février à 18h.

[S'inscrire au webinaire](#)